

209C0010
FR0000066722-FS0005

6 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GUILLEMOT CORPORATION

(Euronext Paris)

Par courrier du 31 décembre 2008, la société anonyme Guillemot Brothers (1) (Place de l'Etoile, 56910 Carentoir), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 23 décembre 2008, le seuil de 2/3 du capital de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement, 10 034 030 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 19 357 060 droits de vote, soit 67,05% du capital et 77,65% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GUILLEMOT CORPORATION sur le marché.

Le groupe familial Guillemot n'a franchi directement et indirectement aucun seuil et détient 11 153 977 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 21 114 249 droits de vote, soit 74,53% du capital et 84,70% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Guillemot Michel	447 198	2,99	693 959	2,78
Guillemot Yves	2 861	0,02	5 722	0,02
Guillemot Claude	382 860	2,56	646 618	2,59
Guillemot Christian	223 061	1,49	346 122	1,39
Guillemot Gérard	43 883	0,29	43 884	0,18
Autres membres de la famille Guillemot	20 084	0,13	20 884	0,08
Sous total famille Guillemot (direct)	1 119 947	7,48	1 757 189	7,05
Guillemot Brothers SA (1)	10 034 030	67,05	19 357 060	77,65
Sous total famille Guillemot (direct et indirect)	11 153 977	74,53	21 114 249	84,70

(1) Contrôlée par le groupe familial Guillemot.

(2) Sur la base d'un capital composé de 14 965 876 actions représentant 24 929 402 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Guillemot Corporation détient 264 475 de ses propres actions.